Parc naturel régional de l'Avesnois

Site Natura 2000

« Forêts, bocage et étangs de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor» et «Forêts, bocages et étangs de Thiérache »

Lettre d'info n°2 - Avril 2018

Les sites natura 2000 animés

Nos deux sites Natura 2000 bénéficient de documents d'objectifs récents*.

En effet le site de la Zone de Protection Spéciale « Forêts, bocages et étangs de Thiérache » bénéfice d'un DOCOB depuis 2014 et la Zone Spéciale de Conservation « Forêts, bocage et étangs de la Fagne de Trélon et du Plateau d'Anor » depuis 2016 avec le renouvellement du DOCOB de 1999 devenu obsolète.

Cela n'a néanmoins pas affecté l'animation sur l'ensemble des deux sites, lors de l'année 2017 ce sont 3 contrats Natura 2000 qui ont été déposés auprès de l'administration, 3 agriculteurs accompagnés dans leur signature de MAEC, deux suivis scientifiques réalisés sur la Cigogne noire et la Mulette épaisse, une journée d'information à destination des propriétaires forestiers et 9 structures ou particuliers accompagnés dans le cadre de leurs évaluations d'incidences.

L'année écoulée a également été marqué par un événement exceptionnel la nidification de la Cigogne noire sur la Zone de Protection Spéciale.

En 2018, la mise en œuvre de l'animation se poursuivra avec vous qui êtes les acteurs du Parc natuel régional de l'Avesnois afin d'avoir une démarche locale active et concertée de conservation de la biodiversité.

Les animateurs Natura 2000 sont à votre disposition pour vous accompagner alors surtout n'hésitez pas à les contacter que ce soit pour la contractualisation ou pour l'accompagnement dans vos évaluations d'incidences.

Jean-Luc Pérat Président du comité de suivi de la Zone Spéciale de Conservation

Viviane Desmarchelier Présidente du comité de suivi de la Zone de Protection Spéciale

* Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont les pierres angulaires du réseau Natura 2000 : elles forment un réseau cohérent sur l'ensemble du continent européen :

> Les ZPS sont créées en application de la directive «Oiseaux » .Cette directive protège les oiseaux menacés et leurs milieux de vie.

> Les ZSC sont créées en application de la directive «Habitats-Faune-Flore». Cette directive complète la précédente, pour tout le reste de la faune, la flore, et les habitats naturels.

Que s'est-il passé en 2017 ?

Des naissances exceptionnelles sur le site de la ZPS.

L'année 2017 a été marquée par la découverte exceptionnelle d'un nid de Cigogne noire occupée dans l'une des forêts domaniales du site par des agents de l'Office National des Forêts lors d'un martelage (action de marquer les arbres à exploiter).

Suite à cette découverte un suivi régulier par les agents de l'ONF et du Parc ainsi qu'une protection du nid qui consiste à éviter le dérangement de l'espèce ont été mis en place.

Toutes ces protections ont permis à trois Cigogneaux de pouvoir prendre leur envol destination l'Afrique en Juillet !!!!

Cette nidification est exceptionnelle à plus d'un titre car l'oiseau n'avait pas niché en Avesnois depuis l'année 2000 et que seul 54 nids sont recensés sur l'ensemble du territoire national. (Données du réseau national Cigogne noire)

Nid de Cigogne noire

Une journée à destination des forestiers

Les forêts occupent une place prépondérante en termes de surface sur l'ensemble des deux sites.

Afin de renseigner les propriétaires de ces forêts publiques ou privées, une journée d'information a été organisée le 20 septembre 2017 à Anor.

Une vingtaine de personnes étaient présentes lors de cette rencontre.

Le matin elles ont pu suivre une présentation des habitats et des espèces des deux directives par l'Office national des forêts et la Coordination mammalogique du Nord de la France, une intervention sur l'équilibre forêt gibier par la Fédération des chasseurs du Nord et sur les mesures contractuelles dont ils peuvent bénéficier par le Parc.

L'après-midi, une visite chez deux propriétaires forestiers a eu lieu sur la commune de Baives.

Lors de celle-ci les participants ont pu bénéficier du retour d'expérience sur la signature d'un contrat et d'une charte Natura 2000 par un propriétaire privé, et de la mise en œuvre la mesure non contractuelle concernant la conservation d'arbres morts ou sénescents par la coopérative forestière du nord (COFNOR).

Sortie de terrain lors de la journée des forectiers (F. Guillaume PNRA)

Un projet, une manifestation soumise à évaluation des incidences : Le Parc est là pour vous accompagner.

Comme pour les années précédentes le Parc a accompagné les porteurs de projets ou de manifestation soumis à évaluation Natura 2000 sur son territoire.

En 2017, le Parc a répondu à la totalité des sollicitations qui lui sont parvenues relatives au régime d'évaluation des incidences Natura 2000. Les dossiers traités concernaient essentiellement des manifestations sportives (Course cylistes à Anor, Trail du Val-joly, Triathlon à Fourmies, Rallye de l'Avesnois…..), et des projets de dessertes forestières.

Le suivi de la Cigogne noire.

Conformément au Document d'objectifs (DOCOB) de la ZPS, un suivi de la population de la Cigogne noire a été organisé le mardi 21 mars 2017.

Cette espèce à la particularité contrairement à la Cigogne blanche de rechercher des endroits tranquilles pour nidifier. De plus, contrairement à sa cousine, elle n'utilise pas les cheminées ou les pylônes pour nidifier mais des vieux arbres centenaires dans les endroits les plus reculés des forêts, assez forts pour supporter le poids de son nid imposant.

Il s'agit d'un oiseau qui n'est présent sur le site qu'en période de reproduction de mars à septembre.

Pour mieux connaître l'occupation de la Zone de protection spéciale par la Cigogne noire, des inventaires ont été organisés spécifiquement sur l'espèce en 2014 et 2015 et avait permis d'observer une trentaine de fois l'espèce.

Cette année lors de la journée organisée, au cours de laquelle les partenaires institutionnelles (DDTM, DREAL) et associatifs (Comité d'athlétisme du nord, Lpo) ont participés, nous avons pu observer 2 oiseaux.

Les données recueillies comme leurs comportements en vol et leurs déplacements permettront de localiser les secteurs de la forêt les plus propices pour la reproduction de cet emblématique oiseau mais également de connaître la date d'arrivée de l'espèce en Avesnois.

Informations qui seront très utiles pour la préservation de l'espèce et la mise en œuvre d'actions en sa faveur telles que la protection de son aire de nidification.

Suivi de la Cigogne Noire (Mme Jacob DDTM du nord)

La Pie-Grièche écorcheur (Lanius collurio) espèce emblématique du bocage de la ZPS.

Le mâle Pie-Grièche écorcheur est facilement reconnaissable à son petit bandeau noir au niveau des yeux qui font penser à un petit bandit.

La femelle comme beaucoup d'espèces d'oiseaux se fait quant à elle plus discrète avec sa couleur beige.

Elle utilise présente la particularité d'emballer ses proies, constituées de micromammifères et d'insectes, sur les épines des arbustes ou sur les pics des barbelés.

Elle constitue ainsi des garde-manger pour les périodes de disette.

Pour la voir rien de plus simple observer les sommets des buissons, des arbres ou des haies, elle aime s'y installer pour capturer ses proies.

Il s'agit d'une espèce migratrice qui arrive sous nos contrées en mai pour repartir sur ses zones d'hivernage. En effet l'espèce passe la mauvaise saison en Afrique et plus particulièrement en Afrique Méridionale (du Kenya jusqu'au Sud de l'Afrique) dans les milieux ouverts comme les savanes sèches.

Chez nous en terme d'habitats elle privilégie les prairies de fauche ou pâturées entrecoupées de haies, du moment que la gestion privilégie des pratiques agricoles diversifiées (fauche, pâturage, date de fauche…) lui offrant une alternance de végétations hautes et rases lui garantissant une ressource alimentaire (insectes essentiellement) permanente et variée.

Le dispositif Natura 2000 permet la mise en œuvre d'actions en faveur de l'espèce telles que la fauche extensive des milieux ouverts ou encore le financement de la gestion de haies et d'arbres têtards.

Le Damier de la Sucisse (Eurodryas aurini) une espèce rare présente sur le site 38.

Sur le site nous avons la chance de noter la présence de papillon de la directive habitat qui est également, de par sa rareté, protégé au niveau national.

L'Avesnois constitue l'une des rares stations de l'ancienne région Nord-pas-de-Calais avec le boulonnais pour cette espèce.

Ce Papillon se développe généralement sur la Succise des prés (Succisa pratensis) d'où provient une partie de son nom.

Il peut également utiliser d'autres plantes hôtes comme la Knautie des champs (Knautia arvensis) et la Scabieuse colombaire (Scabiosa columbaria).

Il est plutôt inféodé sur le site aux bords de layons forestiers humides ou se développe les plantes hôtes

Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Des agriculteurs impliqués dans la démarche Natura 2000.

Les MAEC sont une variante des contrats Natura 2000 et sont réservés exclusivement aux agriculteurs. Elles dépendent de la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne mais sont animées localement. **Sur les sites 38 et ZPS, les agriculteurs peuvent engager une somme de mesures favorables à la biodiversité, à la qualité de l'eau et à la lutte contre l'érosion des sols.**

La signature d'une MAEC est une démarche volontaire où un paysan s'engage à respecter un cahier des charges spécifique, lié à un enjeu particulier (biodiversité, eau, érosion). En contrepartie, une indemnisation lui sera versée. Le montant de cette indemnisation est lié à la perte économique ou à l'accroissement du temps de travail que subit l'agriculteur suite au respect du cahier des charges. Un contrat MAEC est un engagement sur cinq années.

Les MAEC les plus couramment engagées par les agriculteurs sont les mesures « zéro fertilisation » et « retard de fauche ». La première engage le paysan à n'apporter aucune fertilisation sur ces prairies, en faveur d'une diversité d'espèces de plantes adaptées à un sol pauvre. La seconde retarde la date de fauche des prairies jusqu'au 1er juillet et maintien une hauteur de végétation importante pour permettre aux oiseaux et aux insectes de se reproduire.

En 2017, sur le territoire du site 38 et de la ZPS, ce sont près de 50 hectares de parcelles agricoles, 8 km de haies et 160 arbres têtards qui ont été engagées par des agriculteurs sous différentes mesures.

Rencontre avec M.Milleville, organisateur d'une course cycliste soumise à évaluation des incidences Natura 2000

Avant de réaliser votre évaluation d'incidence connaissiez-vous le dispositif Natura 2000 ?

Oui, par la presse et le bouche à oreille

Pouvez-vous nous décrire votre manifestation ?

C'est une course cycliste (1ère des 4 manches de la Coupe de France Drag Bicycles Juniors) empruntant la voie publique avec certains secteurs sous Natura 2000, d'où la nécessité d'établir une évaluation d'incidence en amont de la course.

Comment avez-vous été accompagné pour la réalisation de votre dossier d'évaluation des incidences ?

Un responsable du Parc est venu chez moi pour réaliser ce dossier dont l'absence bloquerait l'autorisation préfectorale.

Qu'avez-vous mis en place sur votre course afin de concilier son organisation avec la prise en compte des espèces et des habitats Natura 2000 ?

1. Zone de propreté avec interdiction de jets de détritus par les coureurs (pénalités prévues dans la réglementation fédérale)
2. Aucun marquage au sol
3. Réduction du nombre de véhicules motorisés dans la limite du raisonnable 4. Contrôle des parcours après la manifestation

Mots «nature» cachés

I	K	Y	C	H	E	N	E	A	O	D	E	Z	T
X	P	X	E	R	A	C	I	Y	S	R	M	X	F
E	N	O	B	Z	T	G	H	H	S	R	U	Q	C
T	A	Y	T	A	R	B	B	Y	O	O	A	U	H
T	L	N	J	E	B	S	O	K	T	H	G	C	L
E	I	V	T	N	N	X	U	G	B	F	E	S	N
L	M	T	F	X	Y	T	V	L	S	X	P	I	I
U	E	R	J	A	I	A	I	Y	A	D	A	A	R
M	Z	V	L	J	G	D	E	L	N	Q	O	R	U
G	P	Q	W	K	A	N	R	N	L	R	D	A	M
C	Q	I	S	G	D	E	E	Y	X	E	N	M	I
M	Y	Z	U	J	R	K	C	G	N	A	T	E	N
F	N	Ç	F	X	R	T	Y	F	U	X	W	S	A
R	U	E	Z	L	O	Z	U	U	U	P	Y	I	X

Liste des mots à retrouver :

Aigrette
Bouvière
Carex
Chêne
Etang
Fagne
Marais
Milan
Mulette
Murin
Potentille

Maison du Parc
Grange Dîmière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Nord et de l'État Français.

Contact

Parc naturel régional de l'Avesnois

Fabien Charlet

Tél. : 03 27 77 51 60

Email : fabien.charlet@parc-naturel-avesnois.com

Vous avez des questions, vous souhaitez en savoir plus, connectez vous sur le site dédié à Natura 2000 en Avesnois :

http://natura2000.parc-naturel-avesnois.fr

Conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois
Directeur de publication : Viviane Desmarchelier - Jean-Luc Pérat
Rédaction : Fabien Charlet
Contributions : Guillaume Dhuiège et Aurélien Thurette
Crédits photos : T. Tancrez-S. Dhote-M.Grzemski-F.Charlet
Avril 2018